AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.*

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

- Supplément n° 1 au Bulletin n° 47 - 1964 - 21

## - AVERTISSEMENTS -

### /ARBRES FRUITIERS/

Carpocapse :

Le deuxième vol se poursuit et des pontes sont déposées presque journellement. En conséquence, il est nécessaire d'effectuer un nouveau traitement général en respectant scrupuleusement la législation relative aux limites d'emploi des insecticides.

Tordeuse Orientale du pêcher (Protection des pêches)

L'activité de l'insecte demeure très importante en raison notamment du climat actuel et les risques d'attaques sur pêche augmentent au fur et à mesure que la maturité approche.

Dans les vergers où la cueillette ne commencera pas avant le 15 Août (variété J.H. Hale en particulier) il est nécessaire de réaliser une dernière application en utilisant un produit à base de Mévinphos à la dose de 50 grammes de matière active à l'hectolitre.

Lorsque la récolte ne commencera pas avant le 25 Août on pourra employer l'un des autres produits actifs contre la Tordeuse Orientale.

## - INFORMATION -

Mouche méditerranéenne des fruits (Cératite)

Depuis quelque temps cet insecte a fait son apparition et des dégâts ont pu être observés sur les pêches, en particulier dans les jardins familiaux situés dans les agglomérations. En revanche, peu de cas d'attaque ont été jusqu'à présent signalés en campagne.

Le temps chaud actuel étant très favorable à une multiplication rapide de cette mouche, il faut s'attendre à une extension des dommages.

Nous rappelons que la Cératite se porte de préférence sur les fruits mûrs ou approchant de leur maturité (en pratique à partir d'un mois avant).

Dès à présent, il serait prudent d'effectuer un traitement sur tous les fruits (pêches, poires, pommes notamment) se trouvant dans les conditions de maturité indiquées ci-dessus, en particulier et pour le moment dans les vergers situés

.../...

près des agglomérations.

L'un des produits suivants peut être utilisé :

| Produits | Doses par hl. d'eau | Limite d'emploi |
|---|---|---|
| D.D.T. | 250 g. de matière active | 15 j. avant la récolte |
| D.D.D. | 175 g. " " | 7 j. " |
| Méthoxychlore | 250 g. " " | 7 j. " |
| Malathion | 100 g. " " | 7 j. " |
| Trichlorfon | 100 g. " " | 7 J. " |
| Diméthoate | 30 g. " " | 7 j. " |
| Fenthion | 100 g. " " | 7 j. " |

TOULOUSE le 6 AOUT 1964

les Contrôleurs Chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur
de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements du Midi - le Directeur-Gérant : L. BOUYX